

EXERCICE 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF (ANNEXE)

Le compte administratif constate l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées au titre de l'exercice comptable (1er janvier au 31 décembre). Il permet de mettre en perspective les prévisions et les réalisations inscrites au budget et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement avant le 30 juin.

A noter que le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022 arrêté par le Trésorier Municipal.

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En outre, l'article 107 de loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 prévoit certaines dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Parmi ces dispositions, il est ainsi prévu que la présente note soit disponible sur le site internet de la ville.

Vue d'ensemble des réalisations

Fonctionnement	Budget 2022	Réalisation 2022	Résultat d'exercice au 31/12/2022
Dépenses	21 324 215,00 €	16 733 568,05 €	2 747 112,66 €
Recettes		19 480 680,71 €	

Investissement	Budget 2022	Réalisation 2022	Résultat d'exercice au 31/12/2022
Dépenses	19 848 970,00 €	13 829 189,35 €	- 1 130 272,19 €
Recettes		12 698 917,16 €	
Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Total
	2 019 391,28 €	1 478 542,94 €	- 540 848,34 €

Section	Résultat d'exercice 2022	Resultat reporté N-1	Résultat cumulé 2022
Fonctionnement	2 747 112,66 €	2 361 961,87 €	5 109 074,53 €
Investissement	- 1 130 272,19 €	-1 657 379,48 €	- 2 787 651,67 €

Résultat de Clôture 2022		
Section de Fonctionnement	5 109 074,53 €	
Section d'Investissement	- 2 787 651,67 €	1 780 574,52 €
Section d'Investissement Reste à réaliser	- 540 848,34 €	

I – LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

La maîtrise des frais de fonctionnement et le niveau de réalisation des recettes ont permis de dégager les épargnes suivantes :

Épargnes / Exercices	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	18 054 660 €	17 718 088 €	18 600 237 €	19 478 647 €
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	14 666 271 €	14 358 275 €	14 700 733 €	15 781 581 €
Epargne de gestion (RRF - DRF)	3 388 389 €	3 359 813 €	3 899 504 €	3 697 067 €
Charges Financières (intérêts de la dette)	522 634 €	477 118 €	435 302 €	425 869 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	18,77%	18,96%	20,96%	18,98%
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)	2 865 755 €	2 882 695 €	3 464 202 €	3 271 198 €
Taux d'épargne brute (en %)	15,87%	16,27%	18,62%	16,79%
Remboursement de la dette	1 290 136 €	1 299 187 €	1 285 484 €	1 315 271 €
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)	1 575 619 €	1 583 508 €	2 178 718 €	1 955 927 €
Taux d'épargne nette (en %)	8,73%	8,94%	11,71%	10,04%

L'Épargne de gestion reflète directement le rythme de croissance des recettes de fonctionnement par rapport à celui des dépenses. Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Calcul : Recettes réelles – Dépenses réelles = Epargne de Gestion

L'Épargne brute est l'épargne affectée à la couverture des dépenses d'investissement une fois les intérêts de la dette payée. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Calcul : Epargne de gestion – intérêts de la dette = Epargne Brute

L'Épargne nette qui prend en compte le remboursement en capital de la dette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Calcul : Epargne Brute – annuité de la dette = Epargne Nette

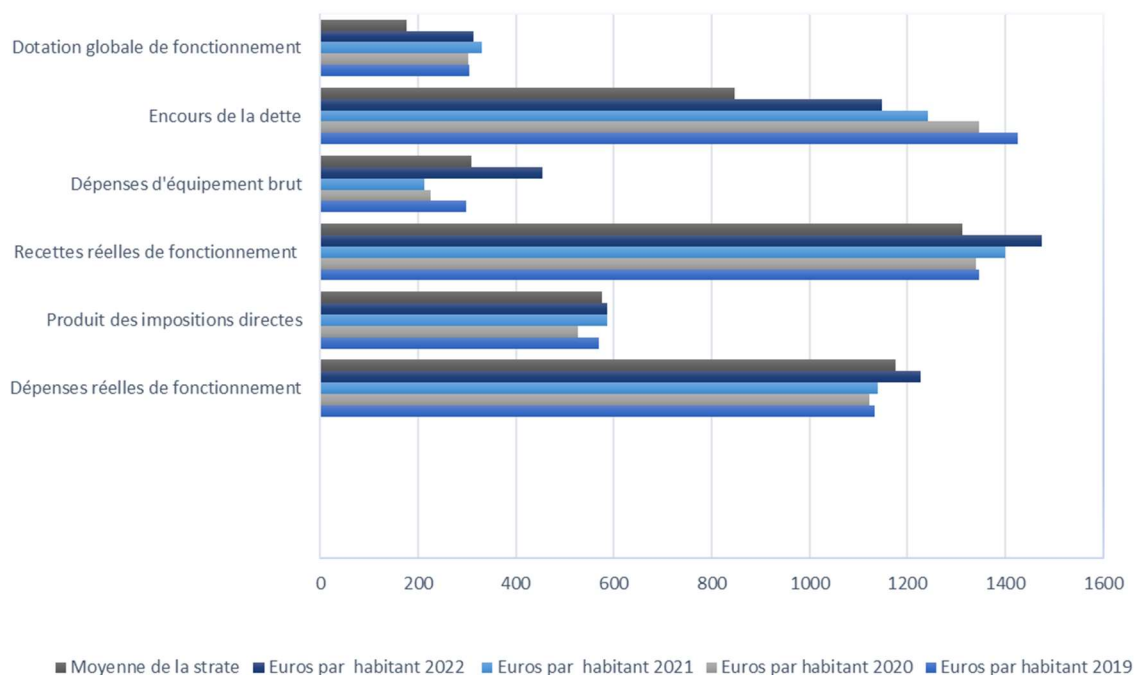
II - RATIOS, CAPACITE FINANCIERE

Les ratios budgétaires de la ville

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant 2019	Euros par habitant 2020	Euros par habitant 2021	Euros par habitant 2022	Moyenne de la strate nationale (2021)	Moyenne de la strate Région Ile-de-France (2021)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 133	1 122	1 139	1 227	1103	1219
Produit des impositions directes	569	527	586	587	579	-
Recettes réelles de fonctionnement	1347	1341	1 400	1 474	1306	1396
Dépenses d'équipement brut	299	226	212	299	296	319
Encours de la dette	1 425	1 347	1 242	1 149	817	859
Dotation globale de fonctionnement	305	302	331	313	175	-
Ratio en pourcentage						
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62,00%	61,70%	61,30%	60,53%	60,70%	63,30%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,30%	91,00%	88,40%	89,96%	91,20%	93,70%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,50%	17,00%	14,10%	20,31%	22,60%	22,80%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	105,82%	100,50%	88,70%	77,94%	62,50%	61,60%

Ratio €/habitant - 2019/2022



III - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les réalisations budgétaires, incluant les opérations d'ordre, sur l'exercice 2022 sont les suivantes :

Le pourcentage de réalisations de 78.47 % en dépenses de fonctionnement prend en compte le virement à la section d'investissement (3 799 320 €) inscrit au budget en dépense de fonctionnement.

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM	Réalisations	En %	BP + DM	Réalisations	En %
21 324 215,00 €	16 733 568 €	78,47%	21 324 215,00 €	21 842 642,58 €	102,43%

Par rapport au total du budget hors virement à la section d'investissement, les dépenses sont réalisées en définitif à 95.48 % en 2022 contre 96.71 % en 2021.

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM ⁽¹⁾	Réalisations	En %	BP + DM ⁽¹⁾	Réalisations	En %
17 524 895,00 €	16 733 568 €	95,48%	17 524 895,00 €	21 842 642,58 €	124,64%

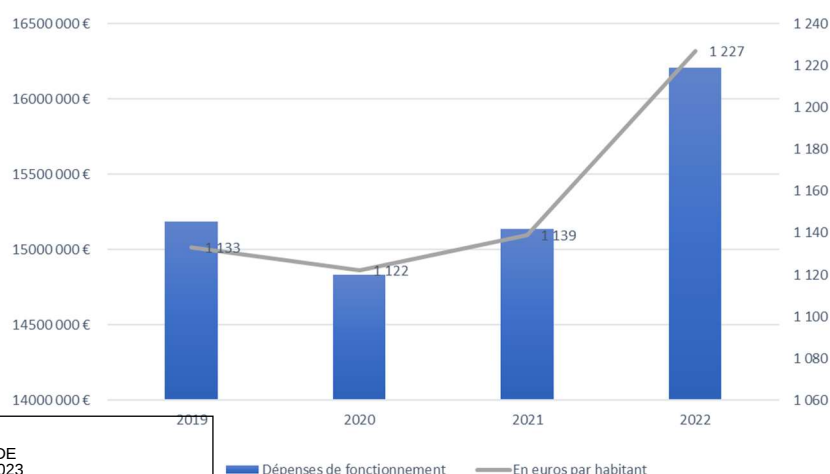
(1) Hors inscription du virement à la section d'investissement

A - Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles** de fonctionnement augmentent en totalité de 7.08 % en 2022 par rapport à 2021.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2019	15 188 905 €	4,86%	1 133
2020	14 835 393 €	-2,33%	1 122
2021	15 136 035 €	2,03%	1 139
2022	16 207 449 €	7,08%	1 227

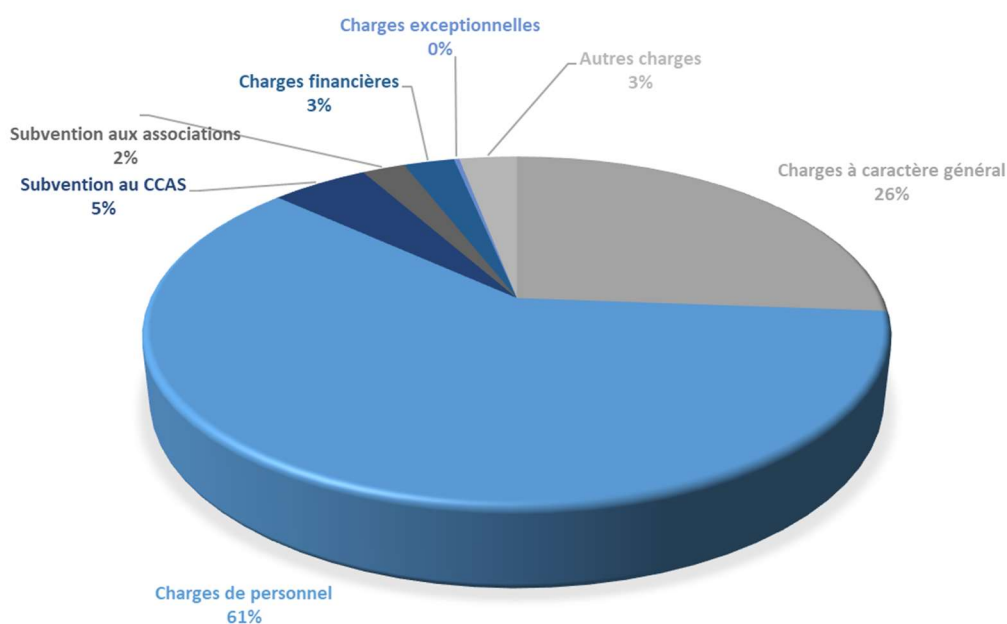
Évolution des réalisations des dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit :

DÉPENSES	2019	2020	2021	2022	% (variation 2022/2021)
011 - Charges à caractère général	3 525 623,64 €	3 527 097,69 €	3 722 045,32 €	4 242 466,52 €	13,98
012 - Charges de personnel	9 421 068,50 €	9 153 811,26 €	9 273 356,91 €	9 810 826,00 €	5,80
65 - Autres charges de gestion courante	1 672 961,56 €	1 651 921,14 €	1 679 873,94 €	1 667 537,14 €	-0,73
66 - Charges financières	515 686,21 €	470 321,98 €	430 812,77 €	426 333,62 €	-1,04
67 - Charges exceptionnelles	55 440,59 €	32 241,01 €	26 257,11 €	44 777,12 €	70,53
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	- €	3 688,81 €	15 509,00 €	20,43
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	15 190 780,50 €	14 835 393,08 €	15 136 034,86 €	16 207 449,40 €	7,08
042 – Amortissement et sorti du matériel ou des terrains	461 333,18 €	583 002,75 €	913 177,14 €	526 118,65 €	-42,39
Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement	461 333,18 €	583 002,75 €	913 177,14 €	526 118,65 €	-42,39
TOTAL GÉNÉRAL	15 652 113,68 €	15 418 395,83 €	16 049 212,00 €	16 733 568,05 €	4,26

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS OPÉRATIONS D'ORDRE)



o **Au chapitre 011 « charges à caractère général » :**

Le chapitre regroupe les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes dont la collectivité doit s'acquitter. Ces charges sont en augmentation de 13.98 % soit de 520 421.20 €.

(4 242 466 en 2022 contre 3 722 045 € en 2021).

Les principales évolutions par poste de dépense du chapitre 011 par rapport à 2021 s'explique principalement par l'impact de l'inflation, notamment sur l'évolution du coût de l'énergie :

- o Energie (gaz + électricité) : + 195 055 €
 - o Carburant : + 21 950 €
 - o Chauffage Urbain : + 57 750 €
- Soit un total de + 274 755 € (+29.55 %)**

- o Alimentation : + 50 795 €

L'augmentation est due essentiellement à l'inflation des matières premières pour la fabrication des repas. On constate également une augmentation du nombre de repas confectionné par la cuisine centrale (+ 6.5 % soit 8 565 repas)

- o Honoraires : + 74 980 €

Frais d'honoraire pour le cabinet missionné pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

o **Au chapitre 012 « charges de personnel » :**

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité. Elles augmentent de 5.80 %, soit 537 469 € par rapport à 2021.

En effet, la collectivité a subi notamment l'impact de facteurs exogènes :

- o Revalorisation du point d'indice de 3.5 % : + 190 000 €
(À partir du 01 juillet 2022)
- o Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 97 203 €
- o Revalorisation du traitement minimum : + 3 points au 01/01/2022 ⁽¹⁾
+ 9 points au 01/05/2022 ⁽²⁾
- o Reclassement de la catégorie C et bonification d'ancienneté d'un an à compter du 01 janvier 2022 relatif au décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C. (75 agents ont été concernés par le reclassement et 132 agents ont bénéficié d'une bonification d'ancienneté)

(1) Ce relèvement intervient après une revalorisation du SMIC. Le minimum de traitement avait été alors porté à l'indice majoré 343 pour tenir compte de la hausse de 0,9 % du Smic.

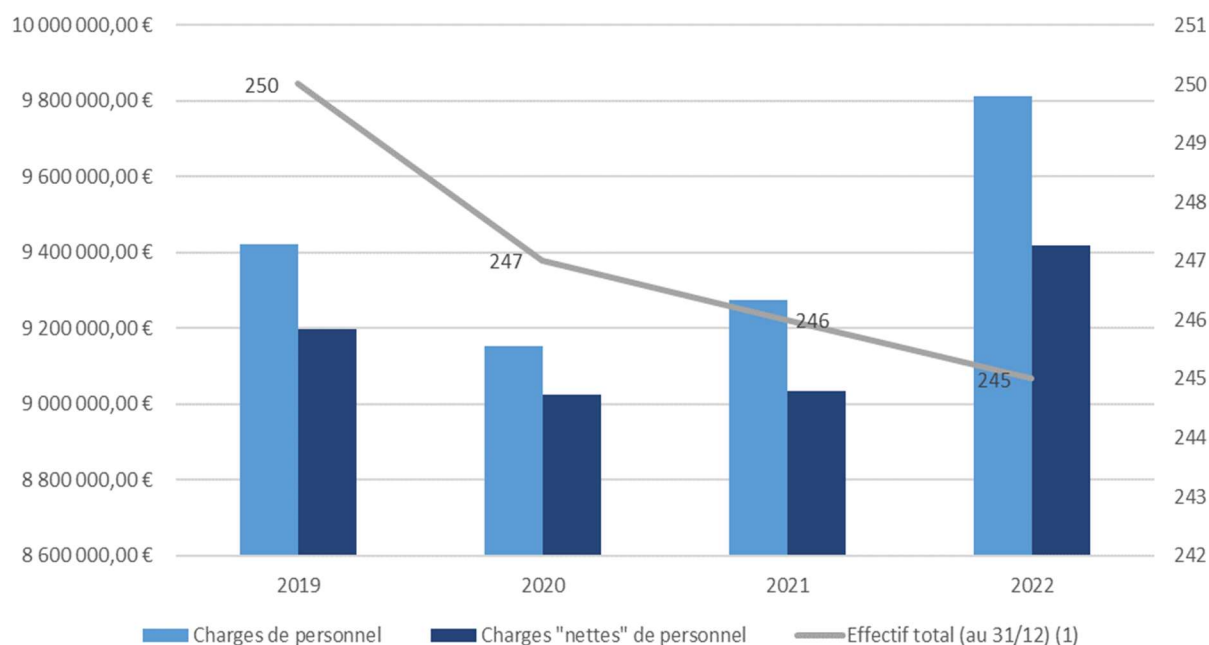
(2) Ce relèvement intervient après une revalorisation du SMIC. Le minimum de traitement avait été alors porté à l'indice majoré 352 pour tenir compte de la hausse de 2,65 % du Smic.

Evolution des effectifs et des charges nettes de personnel au 31/12/2022

Année	2019	2020	2021	2022
Effectif total (au 31/12) ⁽¹⁾	250	247	246	245
Charges de personnel	9 421 068,50 €	9 153 811,26 €	9 273 356,91 €	9 810 826,00 €
Evolution	5,02%	-2,84%	1,31%	5,80%
Recettes				
Remboursement sur rémunérations, charges sociales	132 591,22 €	75 510,05 €	65 010,31 €	85 705,97 €
Aide de l'Etat (ANRU) et autres ⁽²⁾	48 332,11 €	35 807,32 €	153 115,70 €	241 506,00 €
Aides de l'Etat sur les contrats aidés	41 133,85 €	18 883,42 €	22 234,60 €	63 750,01 €
Total recettes	222 057,18 €	130 200,79 €	240 360,61 €	390 961,98 €
Charges "nettes" de personnel	9 199 011,32 €	9 023 610,47 €	9 032 996,30 €	9 419 864,02 €
Evolution	4,33%	-1,91%	0,10%	4,28%

(1) Emplois permanents

(2) Contrat Local de Santé 2021 + Contrat Local de Santé Mentale 2020 + 2021, reversement des charges de personnel lié au contrat de quasi-régie du CCAS et à la convention avec la CCPN



o **Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**

Les dépenses regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

o **Au chapitre 66 « Charges financières »**

Constituées du remboursement des intérêts et des intérêts courus non échus (ICNE), ils ont diminué de 1.04 % (426 333 € en 2022 au lieu de 430 812 € en 2021).

CHARGES FINANCIERES	2019	2020	2021	2022	Variation 21/22
Remboursement Intérêts	522 634,14 €	477 117,92 €	435 301,27 €	425 868,54 €	-2,17%
Intérêts courus non échus	-6 947,93 €	-6 795,94 €	-4 488,50 €	465,08 €	-110,36%
Total	515 686,21 €	470 321,98 €	430 812,77 €	426 333,62 €	-1,04%

Le capital restant dû de la dette étant en constante diminution depuis plusieurs années, la diminution des charges financières s'explique en particulier par la baisse de l'encours de la dette. (cf. chap. IV)

o **Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**

Les charges exceptionnelles augmentent de 70.53 % soit 18 520 € (44 777 € en 2022 contre 26 257 € en 2021)

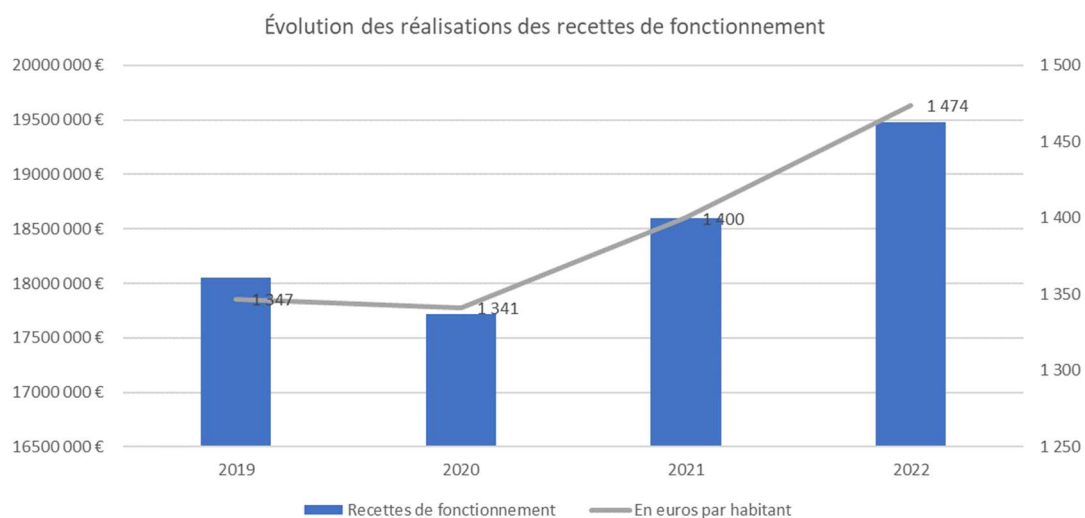
Les dépenses correspondent notamment à :

- o La remise gracieuse accordée à l'ancienne comptable public (Débet de Mme Wimetz) (*Il s'agit d'une écriture non budgétaire en dépenses et recettes qui ne constitue pas de mouvement de trésorerie*)
- o Le versement d'une indemnité suite à une condamnation

B - Recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles** de fonctionnement augmentent de 4,72 %.

Année	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2019	18 054 660 €	2,23%	1 347
2020	17 718 088 €	-1,86%	1 341
2021	18 600 237 €	4,98%	1 400
2022	19 478 647 €	4,72%	1 474



Elles se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

RECETTES	2019	2020	2021	2022	%
013 - Atténuations des charges	140 892,37 €	124 265,23 €	115 192,22 €	85 705,97 €	-25,60%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	999 822,20 €	694 037,29 €	993 622,64 €	1 166 127,70 €	17,36%
73 - Impôts et taxes	11 633 716,05 €	11 488 770,36 €	12 118 600,57 €	12 402 215,61 €	2,34%
74 - Dotations et participations	4 907 426,44 €	5 074 441,24 €	4 647 180,36 €	5 079 701,87 €	9,31%
75 - Autres produits de gestion courante	176 792,72 €	186 864,71 €	161 023,11 €	190 130,65 €	18,08%
77 - Produits exceptionnels	196 010,21 €	149 709,12 €	564 618,02 €	551 076,87 €	-2,40%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	3 688,81 €	0,00%
Total des Recettes réelles de fonctionnement	18 054 659,99 €	17 718 087,95 €	18 600 236,92 €	19 478 647,48 €	4,72%
042 - Amortissement	8 423,94 €	22 930,14 €	1 274,20 €	2 033,23 €	59,57%
Total des Recettes d'ordre de fonctionnement	8 423,94 €	22 930,14 €	1 274,20 €	2 033,23 €	59,57%
TOTAL GÉNÉRAL	18 063 083,93 €	17 741 018,09 €	18 601 511,12 €	19 480 680,71 €	4,73%

o **Au chapitre 013 « atténuations des charges » :**

Sont compris notamment :

- o Les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail
- o Remboursement des Avoirs sur facture

o **Au chapitre 70 « produits des services du domaine et des ventes diverses » :**

Ces recettes sont en augmentation de 17.6 % soit 172 505 €
(1 166 127 € pour 2022 contre 993 622 € en 2021)

Cette augmentation s'explique par le remboursement du contrat de quasi-régie par le CCAS et l'augmentation des recettes de la cantine scolaire liées à l'augmentation de nombre de repas confectionnés.

Les recettes de ce chapitre sont principalement constituées des produits suivants :

- Redevances d'occupation du domaine public
- Participations des familles à l'ALSH
- Droits de stationnement et location de la voie publique, forfait post stationnement
- Produit de la restauration scolaire (communes extérieures comprises : Aufferville, Darvault, Beaumont du Gatinais)
- Concessions du cimetière
- Abonnements de la bibliothèque

○ **Au chapitre 73 « impôts et taxes » :**

Les recettes sont en augmentation de 2.34 % soit de 283 615 €
(12 402 215 € en 2022 contre 12 118 600 € en 2021)

L'augmentation est due notamment aux contributions directes. (Augmentation mécaniques des bases fiscales lié à l'inflation)

○ **Au chapitre 74 « dotations et participations » :**

Les recettes sont en augmentation de 9.31 % soit 432 521 €
(5 079 701 € en 2022 contre 4 647 180 € en 2021)

Ces recettes s'expliquent notamment par :

- Encaissement des subventions liées aux opérations politique de la ville réalisées en 2022 (Sécurisation groupe scolaire Cherelles, réfection de la voirie des carrefours Moulin-Camus-Cherelles et la phase 1 de la création d'un espace loisirs famille au terrain d'aventure)
- L'augmentation des subventions de la CAF de Seine-et-Marne liées au service jeunesse et scolaire.

○ **Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » :**

Les recettes sont en augmentation de 18 % soit 29 107 €
(190 130 € en 2022 contre 161 023 € en 2021)

Les recettes de ce chapitre regroupent les loyers et charges locatives ainsi que les locations de salle.

○ **Au chapitre 77 « produits exceptionnels » :**

Les recettes sont en diminution de 2.40 % soit 13 541 €
(551 076 € en 2022 contre 564 618 € en 2021)

Les recettes de ce chapitre regroupent principalement les produits suivants :

- Encaissement d'indemnités de sinistres (dont la Maison Etape)
- Remboursement suite à un dégrèvement de taxe foncière

B – Résultat d'exercice 2022– Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a dégagé sur l'exercice 2022 :

Résultat de l'exercice 2022	2 747 112,66 €
Excédent de fonctionnement reporté 2021	2 361 961,87 €
Résultat d'exercice cumulé au 31/12/2022	5 109 074,53 €

Il convient de rappeler que les recettes de fonctionnement ont été réalisées sans augmentation des taux de fiscalité.

C1 – La fiscalité locale

a) Les bases locales

Les taux de fiscalité sont stables depuis 1997. L'exercice 2022 fait apparaître une augmentation de 284 020 €. (Recettes encaissées au chapitre 73 en recette de fonctionnement)

Fiscalité	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation				
Base nette imposable	12 788 688 €	12 595 426 €		
Taux	17,95%	17,95%		
Produit <i>(avec lissage)</i>	2 295 569 €	2 260 879 €		
Taxe d'habitation - Résidence secondaire				
Base nette imposable			836 629 €	871 118 €
Taux			17,95%	17,95%
Produit			150 200 €	156 366 €
Taxe sur le foncier bâti				
Base nette imposable	16 266 246 €	16 238 310 €	15 736 419 €	16 771 997 €
Taux	28,87%	28,87%	46,87%	46,87%
Produit <i>(avec lissage)</i>	4 720 534 €	4 696 661 €	7 375 660 €	7 888 299 €
Coefficient correcteur			0,948536	0,952864
Contributions			-328 189	-377 623
Produit Corrigé	7 016 103 €	6 957 540 €	7 047 471 €	7 510 676 €
Taxe sur le foncier non bâti				
Base nette imposable	62 596 €	66 870 €	67 399 €	66 568 €
Taux	58,28%	58,28%	58,28%	58,28%
Produit <i>(avec lissage)</i>	36 481 €	38 972 €	39 280 €	38 796 €
Produit des taxes directes	7 052 584 €	6 996 512 €	7 414 940 €	7 705 838 €
Rôles supplémentaires	7 683 €	12 629 €	42 246 €	35 368 €
Produit des contributions directes	7 060 267 €	7 009 141 €	7 457 186 €	7 741 206 €

C2 – Les dotations

a) Dotation Forfaitaire (DF)

En 2022, la dotation forfaitaire a diminué de 0.58 % par rapport à 2021, soit – 8 883 €.

Dotations Forfaitaire (DF)	2019	2020	2021	2022
Montant	1 560 483 €	1 534 936 €	1 532 129 €	1 523 246 €
Evolution en valeur	- 25 789 €	- 25 547 €	- 2 807 €	- 8 883 €
Contribution au redressement des finances publiques	/	/	/	/
Ecrêtement	- 7 493 €	-6 779 €	-9 439 €	- €
Actualisation liée à l'évolution de la population	- 18 296 €	- 18 768 €	6 692 €	- 8 883 €
Evolution en %	-1,63%	-1,64%	-0,18%	-0,58%

b) Attribution de Compensation (AC)

En 2022, l'attribution de compensation est équivalente à 2020 et 2021.

Attribution de Compensation (AC)	2019	2020	2021	2022
Montant	2 440 402 €	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €
Evolution en %	0,00%	-0,05%	0,00%	0,00%

Ce dispositif a pour objectif "de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres"

c) Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La ville de Nemours est inéligible à ce fonds.

d) Fonds de Solidarité Ile-de-France (FSRIF)

En 2022, le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France diminue de 4.48% par rapport à 2021 soit - 63 513 €.

Fonds de Solidarité Ile-de-France (FSRIF)	2019	2020	2021	2022
Montant	1 416 427 €	1 402 741 €	1 416 279 €	1 352 766 €
Evolution en valeur	-63 000 €	- 13 686 €	13 358 €	- 63 513 €
Evolution en %	-4,26%	-0,97%	0,96%	-4,48%

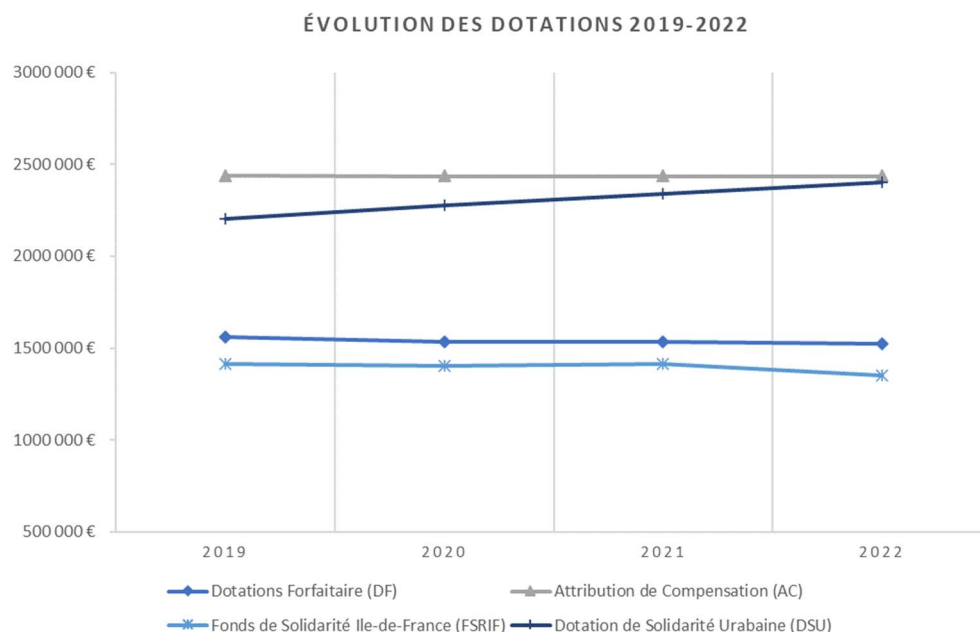
Le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L.2531-12 du CGCT). Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

e) Dotation Solidarité Urbaine (DSU)

En 2022, la Dotation de Solidarité Urbaine a progressé de 2.58% par rapport à 2021 soit + 60 414 €.

Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2019	2020	2021	2022
Montant	2 206 239 €	2 277 965 €	2 340 004 €	2 400 418 €
Evolution en valeur	69 755 €	71 726 €	62 039 €	60 414 €
Evolution en %	3,26%	3,25%	2,72%	2,58%

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.



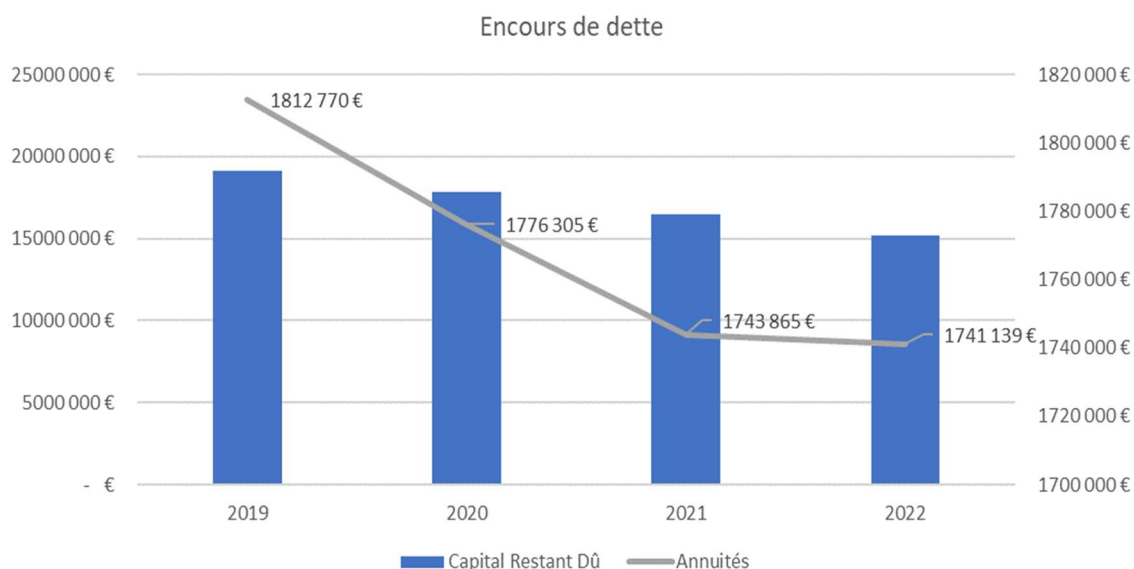
Dotations globalisées	2019	2020	2021	2022
Montant	7 623 551 €	7 654 875 €	7 727 645 €	7 715 663 €
Evolution en valeur	- 19 034 €	31 324 €	72 770 €	- 11 982 €
Evolution en %	-0,25%	0,41%	1,01%	-0,16%

IV – LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

a) Encours de dette

L'encours de la dette évolue de 16 497 223 € en 2021 à 15 181 952 € en 2022, soit une nouvelle diminution de 7,97 % en 2022, soit - 1 315 271 €.

Année	Capital Restant Dû	Evolution n-1	€/hab
2019	19 104 973 €	-6,33%	1425
2020	17 805 786 €	-6,80%	1347
2021	16 497 223 €	-7,35%	1242
2022	15 181 952 €	-7,97%	1149

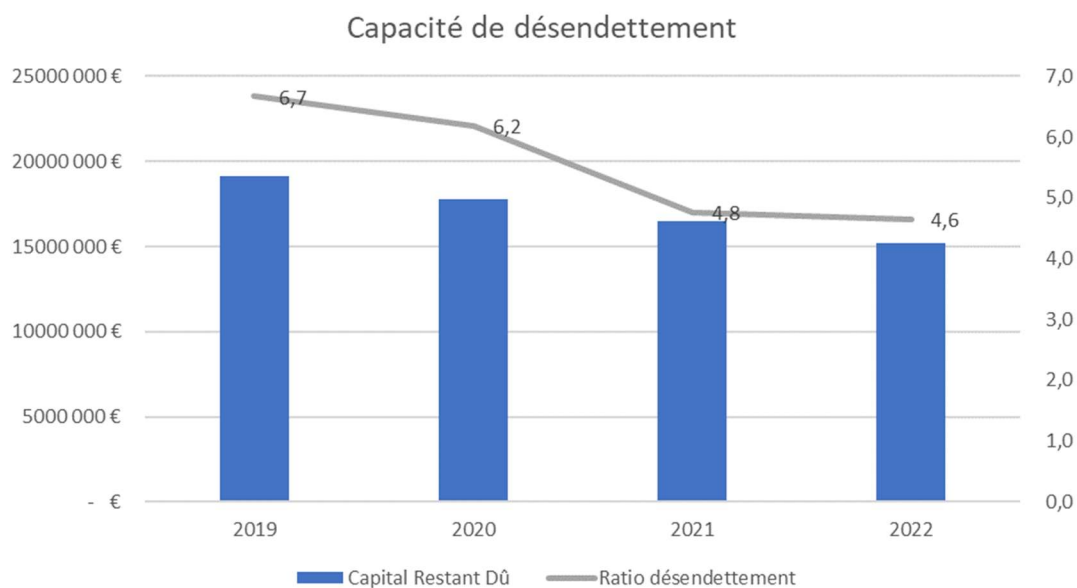


b) Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Il convient de noter qu'un ratio de désendettement inférieur à 10 ans est généralement considéré comme le signe d'une gestion favorable de la dette.

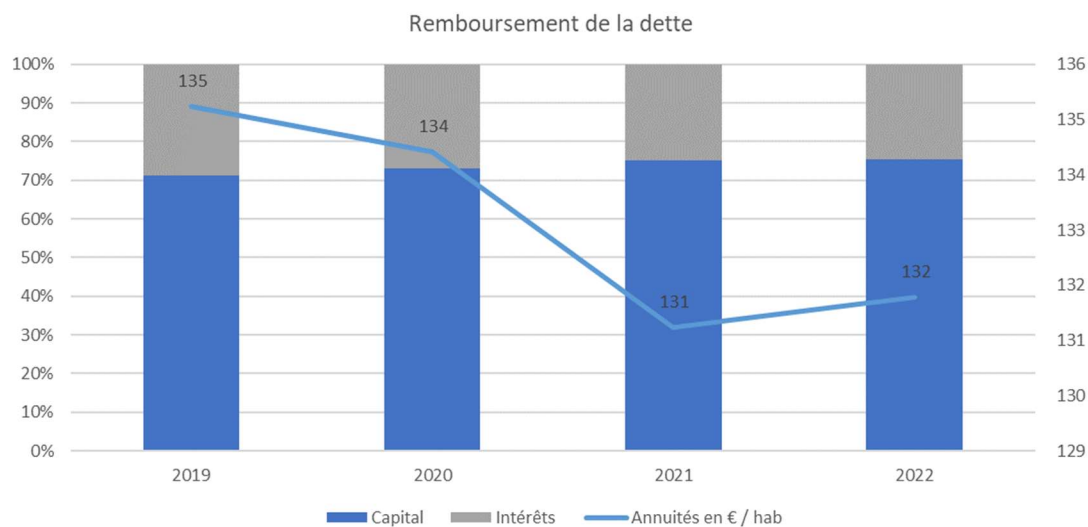
La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :



c) Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Annuités	1 812 770 €	1 776 305 €	1 743 865 €	1 741 139 €
Evolution n-1 (en %)	-1,58%	-2,01%	-1,83%	-0,16%
Capital	1 290 136 €	1 299 187 €	1 308 564 €	1 315 271 €
Intérêts	522 634 €	477 118 €	435 301 €	425 869 €
Annuités en €/ hab	135	134	131	132



V – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les réalisations budgétaires sur l'exercice 2022 sont les suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM	Réalisations + RAR	En %	BP + DM	Réalisations + RAR	En %
19 848 970,00 €	17 505 960 €	88,20%	19 848 970,00 €	14 177 460,10 €	71,43 % ⁽¹⁾

(1) Réalisation hors inscription du virement de la section de fonctionnement : 88,34 %

En dépenses, le total des réalisations 2022 correspond à 15 486 568.83 € de mandats émis (dont 1 657 379.48 € de déficit) et 2 019 391.28 € de restes à réaliser.

En recettes, le total des réalisations 2022 correspond à 12 698 917.16 € de titres émis et 1 478 542.94 € de restes à réaliser.

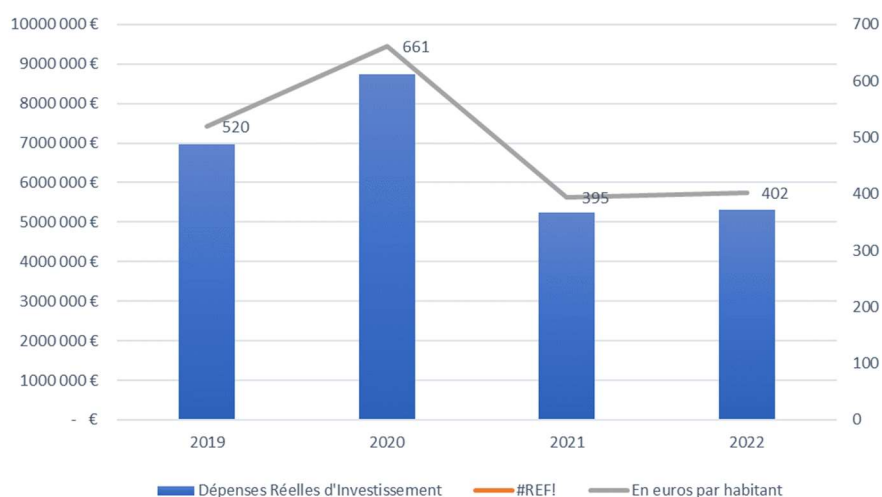
A) En dépenses d'investissement

Evolution des réalisations :

Année	Dépenses Réelles d'Investissement	En euros par habitant
2019	6 964 451 €	520
2020 *	8 741 418 €	661
2021	5 244 177 €	395
2022	5 304 829 €	402

* Remboursement en 2020 de deux annuités à la SORGEM

Évolution des réalisations des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement, réalisées à 88.20 %, s'établissent comme suit :

DÉPENSES	BP+DM	Réalisés	RAR 2022	Réalisés + RAR
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 319 200,00 €	1 315 420,74 €	- €	1 315 420,74 €
20 - Immobilisations incorporelles	348 640,00 €	169 077,22 €	98 799,37 €	267 876,59 €
204 - Subventions d'équipement versées	101 945,58 €	33 089,48 €	4 251,36 €	37 340,84 €
21 - Immobilisations corporelles	4 803 159,65 €	2 304 406,96 €	904 284,35 €	3 208 691,31 €
23 - Immobilisations en cours	3 076 084,29 €	1 482 834,74 €	1 012 056,20 €	2 494 890,94 €
Total Dépenses réelles d'investissement	9 649 029,52 €	5 304 829,14 €	2 019 391,28 €	7 324 220,42 €
040 - Opérations d'ordre	- €	2 033,23 €	- €	2 033,23 €
041 - Opérations patrimoniales	8 542 561,00 €	8 522 326,98 €	- €	8 522 326,98 €
Total Dépenses d'ordre	8 542 561,00 €	8 524 360,21 €	- €	8 524 360,21 €
Total Dépenses	18 191 590,52 €	13 829 189,35 €	2 019 391,28 €	15 848 580,63 €
001 - Déficit d'investissement reporté (Résultat cumulé)	1 657 379,48 €	1 657 379,48 €	- €	1 657 379,48 €
Total dépenses d'investissement (avec Résultat)	19 848 970,00 €	15 486 568,83 €	2 019 391,28 €	17 505 960,11 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 sont les suivantes :

Espaces Publics : 1 056 830 €

- Réseaux publics : 116 420 €
 - Travaux d'eaux pluviales rue d'Egreville
 - Déploiement de la fibre optique en cœur de ville
 - Travaux de mise en conformité de la défense incendie
- Programme de Voirie : 421 045 €
 - Aménagement rue de la Grande Montagne
 - Rénovation des carrefours Moulin-Camus-Cherelles
 - Réfection de chaussée (Rue Gambetta, rue du Général Leclerc et rue Léon Daunay)
 - Réfection de chaussée et trottoirs (Rue de Beauregard et allée du Larry)
- Sécurisation des abords des groupes scolaires J. DAVID, AUJARD et CHERELLES : 245 095 €
- Rénovation de l'éclairage Public : 63 760 €
- Travaux de l'espace loisirs famille du terrain d'aventure : 143 020 €
 - Finalisation de la phase 1 : jeux d'eau, cheminement piéton, table de pique-niques
 - Démarrage de la phase 2 : Sécurisation

- Divers espaces publics : 67 490 €
 - Viabilisation des terrains Rue Denis Papin
 - Implantation d'un pigeonnier contraceptif
 - Rénovation de l'aire de jeux du Champ de Mars

Patrimoine Bâti : 1 201 045 €

- Restauration de l'Eglise : 1 049 530 €
- Travaux dans les écoles : 122 115 €
 - Maternelle Aujard
 - Primaire Aujard
 - Primaire Cherelles
 - Primaire et cantine J. David
- Mise aux normes PMR Gymnase Roux : 39 400 €

Programme Action Cœur de Ville : 499 995 €

- Démarrage des travaux de la Maison Etape : 455 615 €
- Aménagement cyclable : 19 880 €
- Etude de réhabilitation de 3 immeubles : 24 500 €

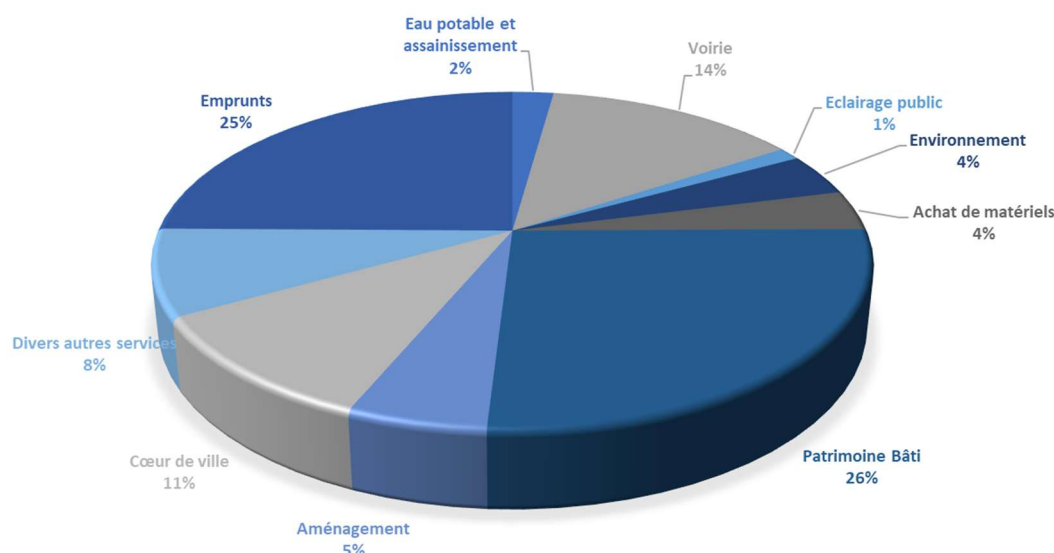
Acquisitions foncières et immobilières : 272 010 €

- Acquisition d'un local commercial 31-32 rue Gauthier 1^{er} : 217 010 €
- Acquisition parcelle « DE CRICK » - Quai de Fromonville (OAP n°7) : 55 000 €

Autres dépenses d'investissement : 488 530 €

- Mise en place du socle numérique dans les écoles : 211 405 €
- Acquisition d'un poids lourd pour le centre technique municipal : 131 520 €
- Acquisition de véhicule électrique pour :
 - Le service propreté : 28 905 €
 - Le service intervention rapide : 25 120 €
 - Les services de l'Hôtel de Ville : 19 820 €
- Aide à l'implantation commerciale : 26 345 €
- Vidéoprotection : 15 050 €

Répartition des dépenses total d'investissement réalisées en 2022 :



B) En recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, réalisées à 71.43 %, s'établissent comme suit :

RECETTES	BP+DM	Réalisés	RAR 2022	Réalisés + RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	432 340,00 €	472 434,37 €	- €	472 434,37 €
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement	2 154 959,65 €	2 154 959,65 €	- €	2 154 959,65 €
13 - Subventions d'investissement	4 009 856,35 €	796 002,32 €	1 478 542,94 €	2 274 545,26 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (Cautions)	1 600,00 €	810,00 €	- €	810,00 €
21 - Immobilisations corporelles	226 269,00 €	226 265,19 €	- €	226 265,19 €
024 – Produits des cessions	238 500,00 €	- €	- €	- €
Total Recettes réelles d'investissement	7 063 525,00 €	3 650 471,53 €	1 478 542,94 €	5 129 014,47 €
040 - Opérations d'ordre	443 564,00 €	526 118,65 €	- €	526 118,65 €
041 - Opérations patrimoniales	8 542 561,00 €	8 522 326,98 €	- €	8 522 326,98 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 799 320,00 €	- €	- €	- €
Total Recettes d'ordre	12 785 445,00 €	9 048 445,63 €	- €	9 048 445,63 €
Total Recettes	19 848 970,00 €	12 698 917,16 €	1 478 542,94 €	14 177 460,10 €

Il est tenu compte principalement des recettes suivantes :

- Du FCTVA pour un montant de 379 089 € et de la taxe d'aménagement pour 43 344 €,
- Des subventions liées au programme d'investissement relatifs à :
 - Restauration de l'Eglise
 - Travaux de la Maison Etape
 - Sécurisation des abords et les travaux dans les groupes scolaires
 - Extension de la fibre en cœur de ville
 - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics
 - Plan vélo communal
 - Différents projets du Budget Participatif Régional (pigeonnier, véhicule électrique...)

La section d'Investissement fait apparaître sur l'exercice 2022 :

Résultat de l'exercice 2022	- 1 130 272,19 €
Déficit d'Investissement reporté de 2021	- 1 657 379,48 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2022	- 2 787 651,678 €
Solde des restes à réaliser	- 540 848,34 €
Déficit de la section d'Investissement	- 3 328 500,01 €

Le compte administratif 2022 se caractérise par :

- Une stabilité des taux de fiscalité
- Une augmentation des produits de la fiscalité directe (*via les bases d'imposition*)
- Une continuité des investissements
- Un maintien de la capacité de désendettement

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.